

## Programme de la Formation

# RÉNOVATION GLOBALE - Maitriser un audit énergétique et patrimonial, une étape clé dans la réussite d'un projet d'amélioration globale

2 jours soit 14 heures de formation

## DATE(S) ET LIEU(X)

**Module** : Maitriser un audit énergétique et patrimonial

**Date(s)** : mercredi 17 octobre 2018 au jeudi 18 octobre 2018

**Lieu** : MAJ - Formation continue - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux

## CONTEXTE GÉNÉRAL

L'un des axes de la loi sur la transition énergétique a pour objectif la rénovation énergétique de 500 000 logements par an.

Dans ce contexte, le parc existant français compte 34 millions de logement avec 53% de maisons individuelles et dont 55% ont été construites avant la 1ère réglementation de 1975 qui est la tranche la plus énergivore.

**Le patrimoine bâti représente autant un gisement colossal d'économie d'énergie et de réduction de gaz à effet de serre qu'un marché financier générateur de travaux et d'emploi pour les décennies à venir.**

Dans ce domaine, l'architecte se positionne comme l'acteur professionnel central pour accompagner le maître d'ouvrage dans toutes les phases d'audit, de conception et de coordination de travaux pour viser une offre de rénovation énergétique globale adaptée aux usagés et au patrimoine.

## OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

- Apporter à l'architecte les compétences clés pour lui permettre d'être l'acteur prépondérant dans la réalisation d'un audit énergétique et patrimonial d'un projet de rénovation d'habitat individuel dans l'objectif de mettre en oeuvre un programme d'amélioration énergétique global (ou par tranche).
- Permettre à l'architecte de situer son niveau de compétence sur ce thème.

## PRISE EN CHARGE

Formations susceptibles d'être prise en charge, en fonction de votre situation :

### SALARIÉS :

- **ACTALIANS** : Salariés des professions libérales [cliquer ici](#)

Ne faites plus l'avance des fonds : inscrivez vous le plus tôt possible pour obtenir une *subrogation* auprès d'Actaliens et ne réglez que le surplus au CFAA.

**SI LE LOGO LABEL BRANCHE ARCHITECTURE en haut à droite de ce document** : formation labellisée par la Branche Architecture  
*La présence, en haut à droite de ce document, du logo Label Branche Architecture signifie que les conditions de prise en charge de cette action de formation labellisée sont décidées par la CPNEFP des entreprises d'architecture et mises en œuvre par ACTALIANS.*

Modalités de prise en charge pour 2017 :

- Durée maximum de formation prise en charge : 18 jours
- Prise en charge des frais pédagogiques : 315€ / jour
- Prise en charge forfaitaire des salaires : 140€ / jour
- Prise en charge des frais annexes

**SI LE LOGO ACTALIANS en haut à droite de ce document** : action de formation référencée par ACTALIANS, dans le cadre du projet BIM  
*La présence, en haut à droite de ce document, du logo ACTALIANS signifie que les conditions de prise en charge de cette action de formation sont pour 2017:*

- Durée maximum de formation prise en charge : 12 jours
- Prise en charge des frais pédagogiques : 350€ / jour
- Prise en charge forfaitaire des salaires : 84€ / jour
- Prise en charge des frais annexes

- **FAFIEC** : Salariés des entreprises de l'informatique, de l'ingénierie et du conseil [cliquer ici](#)

### LIBÉRAUX :

- **FIF PL** : Travailleurs indépendants et professionnels libéraux : [cliquer ici](#)

**SI LE LOGO FORMATION CFAA + en haut à droite de ce document** : Si le logo CFAA+ est apposé en haut à droite de ce document : **Architectes ne faites plus l'avance des fonds, ne faites plus de demande préalable pour vos prises en charge, prenez contact avec le CFAA.**

Inscrivez vous le plus tôt possible afin que le CFAA puisse obtenir la validation de votre avance de fonds. Valable si vous n'avez pas suivi de formation dans l'année, sur le thème concerné.

**DEMANDEURS D'EMPLOI** : le CFAA référencé sur le site "Aquitaine Cap Métier", alors appelez nous au 05 57 14 06 96.

**N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER POUR OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LES DIFFÉRENTES POSSIBILITÉS DE PRISES EN CHARGE :**

05.57.14.06.97 ou [cfaa@le308.com](mailto:cfaa@le308.com)

## PUBLIC CIBLE

Architecte, collaborateur d'architecte, acteur du cadre bâti.

## PRÉREQUIS

Etre acteur du cadre de vie et avoir de solides bases en architecture.  
Notion de thermique du bâtiment

## MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Questionnaire qualité - par mail le lendemain de la session

Module

# Maitriser un audit énergétique et patrimonial

2 jours soit 14 heures de formation

**Type** : En inter-entreprise

## DATE(S) ET LIEU(X)

**Date(s)** : mercredi 17 octobre 2018 au jeudi 18 octobre 2018, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

**Lieu** : MAJ - Formation continue - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux

## OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

A destination des architectes, cette action de formation sur la rénovation globale dans le secteur de l'habitat individuel a pour objectifs :

- Apporter une connaissance générale sur l'habitat individuel existant et les enjeux de la rénovation globale
- Développer un regard professionnel sur l'analyse globale d'un habitat individuel existant
- Savoir identifier, lister et prioriser les avantages et inconvénients énergétique dans l'habitat individuel
- Savoir identifier, lister et prioriser les actions d'urgences et de conservations à mettre en œuvre dans l'habitat individuel
- Acquérir une base méthodologique pour réaliser un audit énergétique et patrimonial
- Acquérir une base méthodologique pour mettre un œuvre un programme de rénovation énergétique global

## FORMATEUR(S)

GESTAS Mickaël - Coordinateur Pédagogique & Technique - spécialisé bâtiment, écorénovation et maîtrise de l'énergie

## OUTILS PÉDAGOGIQUES

Un support pédagogique préformation, vous sera transmis en amont afin de vous permettre d'appréhender le socle théorique et ainsi bénéficier d'une formation plus opérationnelle.

Vous participerez à deux journées ponctuées d'exercices d'application, d'analyses de cas pratique régionaux construit sur les changes avec le formateur mais aussi entre les participants.

## PROGRAMME

### **Présentation : 9h – 9h20 (20mn)**

- Tour de table de présentation des participants et du formateur
- Recueil des attentes des participants
- Présentation du programme, de l'objectif et l'intérêt de cette action de formation

### **Contexte général : 9h20 – 10h30 (70 mn)**

- Impact de la loi sur la transition énergétique sur le secteur du bâtiment
- Rappel du contexte énergétique national
- Le marché de la rénovation dans l'habitat individuel
- La démarche globale, les notions de cout global de gisement d'économie d'énergie

### **L'audit énergétique et patrimonial : un document 10h30 – 12h00 (90 mn)**

- Son objectif global
- Son contenu
- L'approche commerciale
- Son cadre réglementaire et contractuelle
- Les aides aux financements possibles destinées au maitre d'ouvrage
- Les professionnels pouvant participer à sa consolidation

### **L'audit énergétique et patrimonial du parc existant : 13h00 – 14h30 (90 mn)**

Typologie constructive et architecturale régionale, avantages & inconvénients, pathologies et actions de conservation et de préservation du bâti à mettre en oeuvre avant toute construction d'un projet de rénovation global pour :

- L'habitat individuel « ancien » construit avec les ressources locales
- L'habitat individuel « d'après guerre », avec l'évolution des systèmes constructifs
- L'habitat individuel « d'après 1975 » : date d'application de la 1ère réglementation thermique

### **1ère phase : méthodologie de réalisation d'un audit énergétique, patrimonial, structurel, sanitaire et environnemental 14h30 – 17h00 (150 mn) dont 60 mn de mise en application pratique**

- Le maitre d'ouvrage et les usagers : l'entretien, le recueil des attentes et la collecte des documents.
- L'environnement extérieur : le relevé, l'analyse et la synthèse
- L'environnement intérieur : le relevé, l'analyse et la synthèse
- Les actions d'urgences et de conservations : listing et hiérarchisation des actions à mettre en oeuvre nécessaire avant toute projection sur une offre globale d'amélioration énergétique
- Les documents et informations collectées : l'étude, l'analyse et la synthèse
- L'étude thermique de l'existant : l'étude, l'analyse et la synthèse
- Le rapport et la restitution au maitre d'ouvrage de cette 1ère phase

### **2ème phase : méthodologie pour construire et choisir un programme de rénovation énergétique adapté pour**

- Une rénovation globale
- Une rénovation par phase

### **Analyse de cas pratique**

- Mise en application de la méthodologie par l'étude de cas sur des typologies constructives régionales

### **Contrôle des connaissances**

### **Evaluation de l'action de formation, du formateur**

### **Conclusion**

## BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

**A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :**  
**MAJ - FORMATION CONTINUE - architecture et cadre de vie 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux**  
**05.57.14.06.97 - formation@maj-na.fr**

**FORMATION : RÉNOVATION GLOBALE - Maitriser un audit énergétique et patrimonial, une étape clé dans la réussite d'un projet d'amélioration globale**

**Module :** Maitriser un audit énergétique et patrimonial

**Date(s) :** mercredi 17 octobre 2018 au jeudi 18 octobre 2018, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

**Lieu :** MAJ - Formation continue - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux

**Durée :** 2 jours soit 14 heures

**Places limitées à :** 20

**Date de clôture des inscriptions :** 03/10/2018

*(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)*

### PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Date de naissance :** ..... **Téléphone :** .....

**E-mail personnel :** ..... *(E-mail personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

**Ancienneté dans l'entreprise :** ..... **Numéro de sécurité sociale :** .....

**Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP :**  Oui /  Non **Architecte DPLG :**  Oui /  Non

**Numéro personnel National d'Architecte :** .....

**Activité du stagiaire :**

**Mode d'exercice :**

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre : .....

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre : .....

**Nom de l'organisme de prise en charge :**

- ACTALIANS (OPCA-PL)
- AGEFOS PME - LA RÉUNION
- AGEFOS PME AQUITAINE
- AGEFOS PME OCCITANIE
- AGEFOS PME RÉUNION
- CONSTRUCTYS - OPCA de la construction
- CONSTRUCTYS Nouvelle Aquitaine
- CROA Limousin
- Direction Régionale Pole Emploi 31
- FAFIEC
- FAFSEA
- FIF PL
- OPCALIA
- OPCALIA AUVERGNE - RHONE-ALPES
- OPCALIA MAYOTTE
- OPCALIA Nouvelle Aquitaine
- Pôle Emploi Bordeaux
- Pôle Emploi Bordeaux Bastide
- Pole emploi NA Service TCPF (86)
- Pole Emploi Nouvelle Aquitaine- PRGA
- POLE EMPLOI PTC Est Francilien
- Région Bretagne
- UNIFORMATION
- VOYAGIS
- Autre : .....

**Prise en charge éventuelle de la formation :**

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

**Demande de subrogation :**  Oui /  Non

**ORGANISME / ENTREPRISE**

**Raison Sociale :** .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

**Type d'entreprise :** ..... **Activité principale :** .....

**Gérant(e) :** ..... **Fonction :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Téléphone :** ..... **E-mail :** .....

**Siret :** ..... **N° société d'architecture :** ..... **Effectif dans l'organisme :** .....

ADHÉSION ANNUELLE			
	Organisme	30,00 €	..... €
	Individuelle	30,00 €	..... €
<b>Module 1 : Maitriser un audit énergétique et patrimonial</b>		<b>14h / 2 jours</b>	
Coût pédagogique	Plein tarif - avant prise en charge	700,00 €	..... €
	Jeunes inscrits - avant prise en charge (Architectes inscrits depuis - de 3 ans / Paysagistes installés depuis - de 3 ans) ( <i>Justicatif obligatoire</i> )	500,00 €	..... €
Frais annexes	Frais d'organisation ( <i>Obligatoire</i> )	40,00 €	..... <b>40,00 €</b>
		<b>TOTAL</b>	..... €

## MODE DE PAIEMENT

Chèque  Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

## Conditions Générales de Vente

### 1. Organisation des stages :

Inter : organisation d'une formation catalogue dans nos locaux réunissant plusieurs participants d'entreprises différentes.

Intra : organisation spécifique pour un groupe de salariés de l'entreprise cliente dans ses locaux ou dans l'un de nos centres de formation

### 2. Modalités d'inscription :

Pour vous inscrire, il suffit de nous transmettre par courrier postal le bulletin d'inscription, rempli et signé par un décisionnaire (gérant, responsable de formation), accompagné du règlement. Tout tarif spécifique devra être confirmé par la production d'une attestation (adhésion FFP, adhésion à l'ordre...)

### 3. Convention / Attestations :

A réception de votre bulletin d'inscription et de votre règlement, nous vous adresserons : une convention ou contrat bilatéral de stage en double exemplaire dont l'un doit nous être retourné signé avant le début du stage.

Quelques jours avant le début du stage, MAJ vous adressera par email une convocation confirmant les dates, les horaires, le lieu de formation, ainsi que les modalités pratiques d'accès.

Vous recevrez également dans certains cas un questionnaire d'évaluation pré-stage soumis par le formateur, que vous devrez retourner complété à MAJ, avant le début du stage, afin de garantir la qualité de celui-ci.

À l'issue du stage un questionnaire de satisfaction sera transmis par email au participant. Après réception du questionnaire qualité dûment rempli, l'attestation de formation, l'attestation de présence et les factures acquittées seront transmises par email au participant et/ ou à l'organisme à l'origine de l'inscription ; l'attestation de présence et de règlement de la FIF PL sera également transmise aux stagiaires exerçant en mode libéral, excepté pour les formations MAJ+, destinées aux libéraux code NAF 7111ZA (qui ne demandent aucun dossier de prise en charge).

### 4. Tarification :

Le prix des stages correspond à ceux figurant sur nos bulletins d'inscription et nos supports de communication.

### 5. Modalité de paiements :

- Actions de formation de courte durée (inférieure ou égale à 15 jours de formation) : paiement intégral à l'inscription. En cas de règlement par chèque, l'encaissement de celui-ci se fera au début de la formation.

- Actions de formation de longue durée (supérieure à 15 jours) : un acompte égal à 30% du montant total de la commande doit être joint au bulletin d'inscription. La facturation du solde de la prestation interviendra au terme de l'action de formation et prendra en compte la déduction de l'acompte initial. Dans le cas de la mise en place d'une convention de paiement avec un Organisme Collecteur Agréé (OPCA, FIF PL, FAFIEC, ...), une copie de l'accord de prise en charge de l'action doit être jointe à la commande. La facturation sera émise directement à l'organisme concerné, suivant les conditions et à hauteur du montant de prise en charge par celui-ci. Le solde, excédant le montant pris en charge par l'organisme, sera versé par le Client lors de l'inscription. Dans l'hypothèse d'un abandon de la prise en charge totale ou partielle par l'organisme (annulation tardive par le Client par exemple), la facture sera alors adressée directement au Client.??

### 6. Modalité de règlement :

Le règlement englobe le coût pédagogique, les frais d'organisation du stage, ainsi qu'éventuellement, le coût d'adhésion annuelle à MAJ pour l'agence.

Mode de règlement :

Règlement par chèque : Le chèque doit être émis à l'ordre de MAJ, et joint à l'inscription. L'encaissement du chèque aura lieu à l'ouverture du stage.

Règlement par virement lors de l'inscription, selon les références bancaires suivantes :

RIB : BANQUE BP AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE / Code banque : 10907 / Agence : 00445 / N° compte 40011237490 / Clé RIB : 42

IBAN : FR76 1090 7004 4540 0112 3749 042 / BIC : CCBPFRPPBDX

Dans le cas de non prise en charge des frais de stage par Organisme Collecteur Agréé (OPCA, FIF PL, FAFIEC, ...), les conditions de vente s'appliqueront au Client et celui-ci s'engage à régler la totalité des factures concernées.

L'acceptation de nos offres, implique l'adhésion à nos conditions générales de vente et de règlement, lesquelles prévalent sur toutes conditions d'achat, sans dérogation écrite et expresse de notre part.

### 7. Report et annulation de stage :

MAJ se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler un stage, si le nombre de participants est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique. MAJ en informera le client dans les plus brefs délais et au minimum 10 jours calendaires avant le stage et proposera alors aux clients de nouvelles dates.

### 8. Annulation, report ou abandon en cours de stage :

En cas d'annulation de la session par le client :

- plus de 15 jours calendaires avant le début du stage, aucune facture ne sera émise et le règlement ne sera pas encaissé.

- moins de 15 jours calendaires avant le début de la session ou en cas d'absence totale ou partielle au cours du stage, ce dernier est payable en totalité.

Des rattrapages seront proposés sur la session suivante, dans la limite des places disponibles.

### 9. Droits d'auteur et de reproduction :

La copie, la transmission, l'exploitation et la diffusion totale ou partielle à un tiers des supports pédagogiques mis à disposition par MAJ sont interdites. Toute infraction à cette règle pourra faire l'objet d'une procédure entraînant une demande de dommages et intérêts.

Prescription de sécurité et protection contre les accidents :

Dans le cas d'un stage dans nos locaux, les participants seront tenus de respecter les prescriptions de sécurité et du règlement intérieur.

### 10. Formation continue :

Tous nos stages sont imputables au titre de la formation continue suivant la législation en vigueur. Pour toutes journées complètes de stage dans les locaux du 308, les repas sont compris dans la prestation.